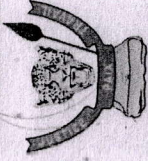


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 016/2023

A LA SOCIETE 21 CENTURY PROFESSIONAL SOLUTION RDC SARL

Après avoir reçu le contrat du marché n° 213E/11378/SG/GC/2022-GCM&21 CPS RDC, conclu avec la GECAMINES SA, pour un montant total hors taxe de dollars américains vingt-sept millions cinq cent six mille deux cent quarante-un, trente-sept centimes (USD 27 50€ 241,37) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit dollars américains cent nonante-deux mille cinq cent quarante-trois, soixante-neuf centimes (USD 92 543,69).

Fait à Kinshasa le 25/01/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit



Directeur Administratif et Financier

Raymond M.L YUMBA
Directeur Général a.i